

**Arrêté n° 2026-215 portant renouvellement de Mme Marie PREAU
en qualité de chargée de mission pour la recherche en santé**

La Présidente de l'Université Lyon 2

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les statuts de l'Université approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés et notamment ses articles 37 et 38 ;
- Vu** la délibération du Conseil d'administration restreint du 10 juillet 2026 relative au service et au référentiel des enseignants de l'Université Lyon 2 ;
- Vu** la délibération N° 2025-09 portant élection de Mme Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN en qualité de Présidente de l'Université ;
- Vu** les arrêtés n° 2024-412 en date du 14 octobre 2024, n° 2025-182 en date du 18 février 2025, et n° 2025-349 en date du 1^{er} septembre 2025, portant renouvellement des fonctions de Mme Marie PREAU en qualité de chargée de mission pour la recherche en santé ;
- Vu** la lettre de mission en date du 3 juillet 2025 ;

Arrête :

- Article 1 :** Madame Marie PREAU, Professeure des Universités, est renouvelée dans ses fonctions de chargée de mission pour la recherche en santé.
- Article 2 :** Cette mission donne lieu à une équivalence horaire de 96 HETD sur l'année universitaire 2026-2027.
- Article 3 :** Cette mission prend effet à compter du 1^{er} septembre 2026 et prendra fin le 31 août 2027.

Fait à Lyon,

#signature#